

Membre des réseaux Réserve de biosphère (Unesco) Géoparc mondial Unesco Charte, européenne du tourisme durable (Europarc)

Délibération **2018 BS 80** du Bureau Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : ANIMATION DU SITE NATURA 2000 FR9301587 « LE CALAVON ET L'ENCREME » - AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE POUR UNE PROLONGATION DE 6 MOIS — MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT

L'an deux mille dix-huit et le 5 avril à 14 h 30, les membres du Bureau syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 30 mars, se sont réunis au foyer rural de Vachères sous la présidence de Dominique SANTONI. Le quorum était atteint.

Etaient présents:

Mesdames Dominique SANTONI, Marie-Elisabeth CHRISOSTOME, Sabine GATIN, Roselyne GIAl-GIANETTI, Gaëlle LETTERON, Gisèle MAGNE.

Messieurs André BERGER, Alain CAHOUR, Philippe DAUMAS, Jacques DECUIGNIERES, Alain DEILLE, Bernard FRAYSSINET, Mickaël CAVALIER.

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Valérie DELONNETTE à Dominique SANTONI Nadine SARTO-BARANCOURT à Gaëlle LETTERON

Monsieur

Arnaud BOUTET à André BERGER

Etaient excusés:

Jacqueline COMBE
Paule DAPRES
Mireille BOR
Nathalie CZIMER-SYLVESTRE
Stéphane SAUVAGEON
Pierre FISCHER
Noëlle TRINQUIER
Fabienne ELLUL

Parc naturel régional du Luberon. • 60 place Jean-Jaurès • BP 122 • 84404 Apt Cedex Tél : 04 90 04 42 00 • contact@parcduluberon.fr • ■ • www.parcduluberon.fr



Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la Charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 ;

Vu l'arrêté du 16 février 2010 portant désignation du site Natura 2000 FR9301587 « Le Calavon et l'Encrème » en Zone de Protection Spéciale de Conservation ;

Vu la délibération n°2015CS60 du Comité Syndical du 25 juin 2015;

Vu la convention financière n° DDT/SEMN-2015/011, en date du 29 juillet 2015, entre l'Etat et Parc du Luberon pour la période d'animation 2015-2018 ;

Vu la délibération n°2018CS20 du Comité Syndical du 20 février 2018;

Considérant que les services de l'Etat ont récemment informé le Parc du Luberon que l'opération initialement prévue avec un taux d'aide de 100 % sera finalement financée à hauteur de 90.6 % sur le même montant de dépense prévu, soit 12 500 €;

Considérant que cette information nécessite une modification du plan de financement de l'opération ;

Après en avoir délibéré, le Bureau syndical, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet de demande de prolongation de la convention financière n° DDT/SEMN-2015/011 entre l'Etat et le Parc du Luberon pour la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 décembre 2018;
- VALIDE la modification du plan de financement de l'opération et sollicite l'aide de l'Etat comme suit :

Dépenses (en euros TTC)		Recettes (en euros TTC)			
Prestations PNRL_(ingénierie):	12 500 €	Etat		90.6 %	11 325 €
	1	Parc	6 es es	9.4 %	
			Crédit		
'			Ingénierie		1 175 €
Total	12 500 €	Total		100 %	12 500 €

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

